

Critères de sélection pour les équipes « jeunes vétérans », « vétérans » et « super vétérans » pour les Championnats du monde

Les critères suivants seront en vigueur pour la sélection, en 2017, des équipes qui participeront aux Championnats du monde 2018 de la FIT.

La Fédération internationale de tennis (« **FIT** ») reconnaît actuellement les compétitions par équipes pour les catégories d'âge suivantes : 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75 et 80 ans.

Tennis Canada inscrit et soutient des équipes dans les compétitions internationales si les critères suivants sont respectés :

Le Comité de sélection de l'équipe internationale pour vétérans de Tennis Canada (le « **Comité** »), composé du président du Comité national du tennis pour vétérans de Tennis Canada, du coordonnateur des vétérans et d'un représentant du personnel du développement de Tennis Canada, **est autorisé à employer des critères subjectifs pour prendre ses décisions finales.**

A. Critères à respecter pour chaque joueur :

1. Conformément aux règlements de la FIT, tous les joueurs choisis pour représenter le Canada doivent être citoyens canadiens et posséder un passeport canadien valide.
2. Tous les joueurs qui désirent être choisis au sein d'une équipe doivent participer aux Championnats dans leur catégorie d'âge en simple ou en double de l'année où se fait la sélection, afin d'être admissibles à un classement dans les deux épreuves. De plus, ces joueurs doivent participer à au moins un autre tournoi identifié pour la sélection des équipes de Tennis Canada, soit :
 - a) Les tournois donnant droit à un classement national (c'est-à-dire les Championnats en salle de l'Est ou de l'Ouest du Canada, ou un tournoi provincial ou régional désigné) ; ou
 - b) Un tournoi FIT admissible (au moins de catégorie 3) dans le groupe d'âge approprié (y compris, mais sans s'y limiter, les tournois canadiens de l'ITF).
3. Les joueurs dont la catégorie d'âge change au cours de l'année des championnats (par exemple, pendant l'année qui suit la participation d'un joueur aux Championnats canadiens Steve Stevens) peuvent être pris en considération pour une sélection dans l'équipe de cette nouvelle catégorie d'âge. Les joueurs doivent avoir au moins atteint une demi-finale aux Championnats pour être admissibles à une telle dérogation — pourvu qu'ils aient satisfait à tous les autres critères. Cependant, dans les groupes d'âge les plus élevés (dames de 70, 75 et 80 ans et hommes de 75 et 80 ans), il peut être souhaitable de prendre en considération des joueurs autres que les demi-finalistes en raison du nombre limité de joueurs.
4. Les joueurs choisis doivent être physiquement aptes à jouer au moment de la compétition. Tennis Canada peut exiger une déclaration sous serment à cet effet. L'impossibilité de participer aux championnats mondiaux en raison d'une blessure antérieure (non subie à l'occasion du tournoi) peut entraîner l'inadmissibilité du joueur à des événements futurs.
5. Lorsqu'ils participent à des championnats mondiaux par équipes, les membres de l'équipe représentent le Canada. Ils doivent faire preuve d'un esprit sportif exemplaire et avoir fourni leurs meilleurs efforts aux Championnats canadiens et toute l'année, dans le cadre des tournois de sélection et des tournois réguliers.

Tous les joueurs doivent être membres en règle de leur association provinciale au moment de la sélection. Les mêmes normes s'appliquent aux membres des équipes représentant le Canada à l'étranger. Les joueurs sélectionnés pour les équipes du Canada pour les tournois mondiaux doivent remplir leurs obligations envers l'équipe, notamment en respectant le protocole de l'équipe et en signant le formulaire de responsabilité du joueur. Le défaut de se conformer à cette exigence entraîne un risque d'inadmissibilité aux sélections futures.

6. Tous les joueurs choisis pour représenter le Canada DOIVENT s'inscrire auprès de la FIT pour recevoir un IPIN (numéro d'identification de joueur international). Cela est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012. La règle s'applique aussi aux joueurs qui souhaitent participer à des épreuves de la FIT disputées partout dans le monde.

B. Lignes directrices pour le processus de sélection :

7. Le Comité dressera une liste préliminaire de membres des équipes et de substituts selon les critères et directives aux présentes et la soumettra à l'approbation du Comité national du tennis pour vétérans. Une fois la liste approuvée, tout autre changement relèvera du Comité.
8. Les classements nationaux de fin d'année en simple et en double seront le principal facteur de sélection. Les résultats aux tournois antérieurs, l'expérience des joueurs sur différentes surfaces, la performance en double et les résultats des affrontements entre joueurs seront aussi pris en compte. Si les Championnats du monde par équipe ont lieu tard dans la saison — c.-à-d. après les Championnats canadiens Steve Stevens —, et qu'un joueur substitut doit être ajouté à l'équipe en raison des circonstances imprévues, le comité se réserve le droit de choisir ce joueur en fonction des résultats de l'année en cours.
9. Un joueur pourrait être pris en considération pour faire partie d'une équipe même si, pour des raisons indépendantes de son bon vouloir (comme une blessure confirmée par un rapport de médecin), il ne peut prendre part aux Championnats, à condition qu'il ait une fiche courante digne de mention. Le joueur devra faire parvenir une lettre au comité du tennis pour vétérans avant les Championnats canadiens Steve Stevens. Cette lettre devra être accompagnée du plus récent rapport médical, le cas échéant, afin d'être pris en considération pour la sélection, comme, une alterante.
10. Pour être pris en considération, tous les joueurs doivent participer aux Championnats canadiens Steve Stevens. Si des joueurs admissibles sélectionnés pour une équipe choisissent de ne pas participer, le Comité se réserve le droit de nommer d'autres joueurs pour compléter l'équipe.
11. Toutes les équipes seront composées d'un maximum de quatre joueurs, y compris le capitaine.
12. Le Comité se réserve le droit de remplacer un membre de l'équipe ou de décider de ne pas inscrire une équipe après avoir pris en considération tous les joueurs admissibles. Les subventions ou autres aides accordées aux membres de l'équipe peuvent varier en fonction des montants disponibles et des commandites.